



Pour la mise en œuvre d'un programme pour la réhabilitation des centres anciens

Face au constat que les centres anciens se vident dans certaines régions au profit de nouvelles constructions en périphérie, le Canton avait proposé entre 2007 et 2011 une approche innovante et expérimentale pour contrer cette tendance : le projet-pilote «Réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens» avait été testé dans les communes de Porrentruy et Fontenais, avec le soutien financier de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) au titre de projet modèle pour le développement durable du milieu bâti. Deux années après, soit en 2013, le Canton a publié ses conclusions sur le résultat du projet modèle. Le montant total des investissements réalisés par les propriétaires privés s'est élevé à près de 13 millions de francs. L'Etat a soutenu ces réalisations par le biais d'aides aux projets pour un montant total de près de 200'000 francs. Les communes concernées l'ont suivi et ont fait de même pour un montant total de 320'000 francs.

De l'argent bien investi puisque les bâtiments réhabilités ont permis d'accueillir environ 150 habitants dans 70 logements sans devoir développer de nouvelles infrastructures (rues, réseaux, canalisations, etc.) et en redonnant vie aux centres anciens. Une telle démarche s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée qui prône un développement de l'urbanisation orienté vers l'intérieur du tissu bâti.

Dès lors, pourquoi depuis 2013, l'Etat n'a-t-il pas mis en place un programme pour l'ensemble des communes jurassiennes ?

A l'heure où le Gouvernement écrit aux communes jurassiennes pour les rendre attentives aux nouvelles réglementations et contraintes en matière de développement de l'urbanisation, il est temps de provoquer une impulsion positive sur l'ensemble du territoire jurassien en octroyant des moyens pour mettre en œuvre un programme pour la réhabilitation des centres anciens.

Sur le même modèle financier que le projet-pilote dont la clé de répartition reste à définir, le financement de la part cantonale d'un tel programme pourrait se faire au travers du Fond constitué par la plus-value perçue lors des changements de zones ainsi que par une reconsidération des moyens alloués à la Promotion économique (soutien aux entreprises, LPR, tourisme). En effet, nous estimons que les objectifs d'un programme de réhabilitation des centres anciens sont en adéquation avec une majorité des enjeux du 6^{ème} Programme de développement économique 2013-2022.

Nous demandons donc au Gouvernement de financer dès 2020 un programme de réhabilitation des centres anciens sur le même modèle que le projet-pilote 2007-2011 mais pour l'ensemble des communes jurassiennes.

Delémont, le 27.03.2019

Pour le groupe socialiste

Murielle Macchi-Berdar